

ZONAGE

Zone U : zone urbaine

Zone UA : secteur de bâti dense et ancien

Zone UB : secteur de bâti récent marqué par une mixité des fonctions urbaines

Zone UE : réservée à l'implantation d'équipements publics

Zone AU : zone à urbaniser

Zone 1AU : zone d'urbanisation future constructible sous forme opérationnelle

Zone 2AU : zone d'urbanisation future reconstruite, ouverte à l'urbanisation suite à une modification du PLU

Secteur 2AUX : zone d'urbanisation future reconstruite réservée à l'habitat économique, ouverte à l'urbanisation suite à une modification du PLU

Zone N : zone naturelle

Zone N stricte : inconstructible

Secteur NI : secteur de la zone N réservé aux activités de loisirs, sport et détente

Secteur NI : secteur de la zone N permettant l'évolution du bâti existant (évaluation mesurée, aménage, changement de destination...)

Secteur NIb : secteur de la zone N permettant l'évolution du bâti existant sous condition en raison de la présence du risque inondation de la Badoise

Zone A : zone agricole

Zone A : zone agricole réservée à la constitution de bâtiments liés à l'activité agricole

Secteur Ap : secteur protégé de la zone agricole, inconstructible

AUTRES ELEMENTS GRAPHIQUES

Maisons de vigne à préserver au titre de l'article L123.15.7°

Autres éléments du patrimoine à préserver au titre de l'article L123.15.7°

Vignes protégées au titre de l'article L123.15.7° du C.U.

- Espace Bois Classé
- Emplacement réservé
- Emplacement réservé pour du logement à caractère social
- Zone inondable PPR1

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

ER	VOCATION	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE
1	Acquisition et aménagement d'un espace public		2917 m <sup>2</sup>
2	Relaisation d'équipements publics		2811 m <sup>2</sup>
3	Relaisation de la station d'épuration		2816 m <sup>2</sup>
4	Acis et la maintenance du château d'eau		1290 m <sup>2</sup>
5	Acquisition de bâtiments pour la création de zones municipales	COMMUNE	1350 m <sup>2</sup>
6	Logements sociaux		444 m <sup>2</sup>
7	Aménagement envisagé pour une aire de pique-nique et de repos		1756m <sup>2</sup>
8	Construction des toitures du Château de Hiron dans les Bâilles		2707m <sup>2</sup>
9	Extension de la zone de bûches		3110m <sup>2</sup>
10	Réseaux : mise en place de canalisation ou de regards à eaux pluviales		564 m <sup>2</sup>



Departement de la Gironde

COMMUNE DE VIRELADE

PLU  
PLAN LOCAL D'URBANISME

3.1.b PLAN DE ZONAGE  
Zoom Centre bourg

Echelle : 2000

Arrêt Projet

ARRETE LE : APPROUVE LE :

Responsable : M. M.	Rédacteur : M. M.
N° d'éditor : L'UPBE 000111	Echelle 1/2000

